

**- À COMMUNIQUER IMPÉRATIVEMENT AUX ENSEIGNANTS AVANT TOUTE INSCRIPTION -**

**Principes et fonctionnement de l'opération « Collège au cinéma »**

**La coordination départementale**

L'association culturelle Média-Tarn est chargée par la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Tarn, le Conseil départemental et la DRAC, de la coordination générale de l'opération « Collège au cinéma ». Un enseignant est désigné par le Directeur académique des services de l'éducation nationale du Tarn pour mettre en œuvre le volet pédagogique de cette opération.

- Marc SARRAZY *Coordinateur départemental Éducation Nationale « Collège au cinéma »*  
Accompagnement du projet (inscriptions, programmation, bilan), animation et formation (pré-projections, stages), élaboration de ressources, veille documentaire...  
[Coord-ec-cc-81@ac-toulouse.fr](mailto:Coord-ec-cc-81@ac-toulouse.fr)  
Téléphone : 05 63 47 24 99
  
- Myriam BOTTO *Coordinatrice départementale Cinéma « Collège au cinéma »*  
Coordination et suivi du dispositif, élaboration et actualisation des plannings, gestion de la circulation des copies, prêt de ressources pédagogiques...  
[mbotto@mediatarn.org](mailto:mbotto@mediatarn.org)  
Téléphone : 05 63 38 11 71

**Le rôle des enseignants**

Les enseignants de **toutes disciplines, volontaires** pour participer à l'opération « Collège au cinéma », s'engagent à :

- **intégrer** impérativement, durant le **temps scolaire**, le **dispositif des trois séances** proposées,
- **accompagner** systématiquement **au cinéma leurs classes inscrites** à l'opération,
- **préparer** la séance et **exploiter pédagogiquement** le film avec leurs élèves.

**Le rôle du correspondant « Collège au cinéma » de l'établissement**

C'est la personne (enseignant, documentaliste, conseiller d'éducation, principal adjoint...) qui assure le **relais** entre les enseignants du collège et la *Coordination départementale* Média-Tarn responsable de l'organisation.

Les informations qui transitent exclusivement par **e-mail** à l'adresse institutionnelle du collège doivent être rapidement communiquées par le secrétariat d'administration au **correspondant**. Celui-ci a la charge de les **dupliquer** pour les **distribuer** aussitôt au Chef d'Etablissement et à l'ensemble des collègues concernés par l'opération.

**Les documents d'accompagnement pédagogique**

Pour tous les films programmés, le CNC fournit gratuitement à chaque **enseignant** participant à l'opération un **dossier** d'approche et d'analyse du film, accompagné de propositions pédagogiques. Le CNC fournit aussi aux **collégiens** les **fiches-élève** pour chaque film : support d'activité, mémoire du film...

Vous trouverez également des ressources pédagogiques autour de la programmation en cours spécifiquement élaborées à votre intention sur le site :

<http://www.mediatarn.org>

Des compléments d'information autour de ces films sont disponibles sur le site :

<http://www.transmettrelecinema.com> .

La **documentation dédiée à chaque film programmé** et à destination des enseignants et des élèves, est livrée par les services du Conseil départemental dans chacun des collèges participants au début du 1<sup>er</sup> trimestre pour les films du 1<sup>er</sup> trimestre et au début du 2<sup>ème</sup> trimestre pour les films des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres.

**La formation**

**Stages départementaux** : ils seront proposés aux enseignants inscrits à l'opération « Collège au cinéma » et se dérouleront au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre (autour du film "Le gamin au vélo" pour les 6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup>) et du 3<sup>ème</sup> trimestre (autour du film "Les bêtes du Sud sauvage" pour les 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>).

## Le planning des projections

Le **planning des projections** du premier trimestre parviendra dans les collèges **début octobre** par voie électronique. L'information ainsi reçue doit être aussitôt diffusée.

Ce planning est conçu à partir des données fournies par votre *fiche d'inscription définitive*, d'où l'importance de renseigner ce document dans son intégralité et avec précision. (cf. *note en bas de page*)

Si les dates ou les horaires qui vous sont proposés posent problème, malgré le soin apporté au respect de vos vœux, vous devez contacter la *Coordinatrice départementale Cinéma* à Média-Tarn, qui s'emploiera à trouver une solution et informera l'exploitant du cinéma de toute modification du planning.

**Remarque : les plannings des deuxième et troisième trimestres vous parviendront par e-mail respectivement courant décembre 2020 et février 2021.**

## Les horaires des séances

Les horaires indiqués sur les plannings doivent être **impérativement respectés** afin de ne pas entraîner de désagrément, soit pour les classes et collègues qui participent également à la séance, soit pour les projectionnistes salariés ou les exploitants qui assurent ces mêmes séances.

En cas de retard vous êtes priés de :

- **contacter** directement l'**exploitant** (cf. coordonnées sur le planning) afin de le prévenir,
- **informer impérativement** la **Coordinatrice départementale Cinéma** à Média-Tarn afin qu'elle puisse parer à d'éventuels dysfonctionnements supplémentaires.

**Nota : Prévoir un temps de trajet suffisant**, à pied ou en car, afin d'être au cinéma à l'heure prévue !

Ceci est à prendre en considération pour remplir la "FICHE D'INSCRIPTION DÉFINITIVE".

## Les transports

*Rappel* : Les frais de transport éventuels sont inclus dans le cadre de la « dotation transports relatifs aux projets d'éducation artistique et culturelle » du Conseil départemental du Tarn.

## Le bordereau de déclaration de séance

Un *Bordereau de déclaration de séance*, adressé avec le planning, vous permettra d'indiquer **vos effectifs exacts à chacune des séances**.

- **Attention** - Ce bordereau doit être **obligatoirement rempli en 3 exemplaires** : le **premier remis à l'exploitant au début de chaque séance** (lui permettant ainsi d'établir ses **factures** et de connaître, soit en cas d'incident soit en cas de contrôle du CNC, le nombre réel d'élèves présents dans le cinéma), le **deuxième** **exemplaire adressé impérativement à Média-Tarn** et le **troisième** conservé par l'établissement.

## Le paiement des entrées

Le prix des places de cinéma est de **2€50 par élève**, dont 1€50 est pris en charge par le Conseil départemental sur la base des effectifs inscrits auprès de l'équipe de Média-Tarn et transmis par les soins de cette dernière au service de la Culture du Conseil départemental la semaine suivant la clôture des inscriptions. La participation financière du Conseil départemental est allouée globalement, pour l'année scolaire : les effectifs indiqués par établissement devront donc être le plus juste possible.

Les frais de transports éventuels sont inclus dans la dotation "transport / éducation artistique et culturelle" des collèges, à hauteur de 50% ou 70% de la dépense effectivement réalisée.

- Pour information -

**Conseil départemental du Tarn – Bureau de la Culture – Opération « Collège au cinéma »**

Hôtel du Département

Lices Pampidou

81014 ALBI CEDEX

Contact : Mme Christiane Morcillo - Tél : 05 63 45 65 53 – [christiane.morcillo@tarn.fr](mailto:christiane.morcillo@tarn.fr)

*Fiche d'inscription définitive* au format *.pdf inscriptible*

– **MODE D'EMPLOI** –

- Ouvrir et compléter le document « Fiche d'inscription » au format *.pdf inscriptible*,
- L'enregistrer sur votre ordinateur en modifiant son nom de fichier original, par exemple, à partir du n° *insee* de l'établissement suivi de son nom,
- Retourner ce fichier enregistré en le déposant en *Pièce Jointe* de votre message électronique de retour,
- Ou, après impression, nous le faire parvenir par courrier postal.